AR Prefecture

047-214701955-20250710-DEL1062025-DE
Reçu le 17/07/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

OBJET :
Les Rencontres de Nérac – Convention de partenariat IAPTSEM / Ville de Nérac

N° 106/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 10 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 04 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ;
Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, PRADO, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné procuration à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur GOLFIER qui a donné procuration à Monsieur TUFFERY
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné procuration à Monsieur DAVID
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame GARBAY Stéphanie ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 10 juillet 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : GELLY Marc

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Nérac a accueilli depuis 2023, deux éditions des « Rencontres de Nérac » en partenariat avec l'Institut d'Analyse et de Prospective des Tendances Sociétales, Economiques et Managériales (IAPTSEM), présidé par Jean-François TRINQUECOSTE, professeur émérite de l'Université de Bordeaux, Président du Conseil Scientifique d'Excelia et professeur au Business Science Institue (BSI). Ce scientifique reconnu est né à Barbaste, à grandi à Lavardac, fait ses études à Nérac, ville où il réside ponctuellement tout au long de l'année.

AR Prefecture
047-214701955-20250710-DEL1062025-DE
Reçu le 17/07/2025

C'est donc à son initiative que les « Rencontre de Nérac » se sont déroulées dans la cour de la Maison des Conférences pour la première édition, lieu symboliquement chargé d'histoire, puis au cinéma municipal « le Margot » les 6 et 7 septembre 2024. Les intervenants issus notamment des universités de Bordeaux et de Toulouse, mais également des chercheurs et professeurs émérites, abordent les thèmes de la science, des influenceurs, de l'intelligence artificielle, du réchauffement climatique, de la reconstruction du vivant, de la démocratie et bien d'autres sujets de société. Des sujets très disparates mais traités de la même façon, sous forme de conférences, assorties de questions/réponses avec les auditeurs, de façon à diffuser une information de nature scientifique aussi largement que possible à un public incluant des non spécialistes.

L'édition 2025 accueillera 5 nouvelles conférences toujours sur la thématique générale « futur proche : espoirs et vigilance » qui se dérouleront le 13 septembre, en marge de l'Albret Jazz Festival, selon de déroulé suivant :

- Conférence 1 : Capitalisme et démocratie
- Conférence 2 : Apprendre avec l'IA
- Conférence 3 : Les réseaux sociaux : pour le meilleur ou pour le pire
- Conférence 4 : Pourquoi le capitalisme s'auto-détruit à défaut de s'auto-réguler ?
- Conférence 5 : L'IA, une innovation, des défis

La particularité cette année, réside dans le fait que toutes les conférences s'appuieront sur une vingtaine d'ouvrages majeurs, livres et sujets de l''année.

Le « plateau » des intervenants étant toujours en cours d'élaboration, des modifications pourraient être apportés quant aux thèmes définitifs des troisièmes « Rencontres de Nérac » 2025.

Pour se faire, et pour prolonger le travail amorcé avec l'IAPTSEM, il vous est proposé de fixer les engagements de la ville et ceux de l'Institut à l'aide d'une convention de partenariat que vous trouverez en pièce jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Institut d'Analyse et de Prospective des Tendances Sociétales, Economiques et Managériales (IAPTSEM), dans le cadre de l'organisation des troisièmes « Rencontres de Nérac » qui se dérouleront le 13 septembre 2025.
- **DE DESIGNER**, Patrick GOLFIER, conseiller délégué en charge notamment de l'environnement, pour représenter la ville de Nérac dans l'organisation de cette manifestation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NÉRAC 47600

La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat